RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
DÉPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

Délibération N°2026_42

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 2 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de François RICHARD, Maire.

Présents : Claudine ANDOQUE - Rémi CASTY - Catherine GARCIA - Sébastien GASPARINI - Elsa GIOVANNINI - Malick MEKHATRIA - Marjorie MORALES - Michèle OFFRET - François RICHARD - Pascal SALVADO - Xavier SOLER

Procurations : Éric GALEYRAND à Sébastien GASPARINI ; Fanny TISSEYRE à Xavier SOLER ; Pascal SERRES à François RICHARD ; Claire CHAOUAT à Elsa GIOVANNINI.

Absents non représentés : - *NÉANT* -

Désignation des secrétaires de séance (art. L2121-15 CGCT) : Elsa GIOVANNINI et Catherine GARCIA

Nombre de membres en exercice : **15**	Votes pour : **15**
Nombre de membres présents : **11**	Votes contre : **0**
Nombre de suffrages exprimés : **15**	Abstentions : **0**
Mode de scrutin : **scrutin à main levée**	Date de la convocation : **le 27 octobre 2026**

Délibération n°2026_42
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS À LA SUITE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : François RICHARD, Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.
Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant.

Le conseil municipal, ouï son rapporteur, vu le tableau des effectifs, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

De supprimer un emploi d'agent du service administratif au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet ;

De créer, à compter du 1er décembre 2026, un emploi permanent d'agent du service administratif à temps complet ;

De dire que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, aux grades d'adjoint administratif territorial, d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C ;

De dire que, à l'avenir, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées aux article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° et L. 332-14 du code général de la fonction publique, M. le Maire est autorisé à recruter un agent contractuel ;

De modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence ;

De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré en séance le 2 novembre 2026.

Les Secrétaires de séance,
Elsa GIOVANNINI et Catherine GARCIA

Le Maire,
François RICHARD

MAIRIE D'ORNAISONS 11 (Aude)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 011-211102678-20261102-D2026_42-DE

M. Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE D'ORNAISONS AU 02/11/2026

EMPLOIS PERMANENTS

EMPLOIS												EFFECTIFS					
FILIÈRE	EMPLOI / POSTE	Référence délibération	Temps de travail hebdo de l'emploi en heures		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi ouvert aux contractuels (L332-8 CGFP)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut		Temps de travail	
			TC	TNC	A	B	C		oui	non				Titulaire	Contract.	En heures	En ETP
ADMINISTRATIF	Secrétaire général de mairie	D2025_19 du 17/03/2025	35		1	1		Rédacteur Rédacteur ppl 2ème cl. Rédacteur ppl 1ère cl. Attaché	X		1		Rédacteur	X		35	1,00
	Agent du service administratif	D2022_05 du 14/03/2022	35			1		Rédacteur ppl 1ère cl.		X	1		Rédacteur ppl 1ère cl.	X		35	1,00
	Agent du service administratif	D2026_42 du 02/11/2026	35				1	Adjoint administratif Adjoint adm ppl 2ème cl. Adjoint adm ppl 1ère cl.		X	1		Adjoint adm ppl 2ème cl.	X		35	1,00
TECHNIQUE	Responsable du service technique	D2023_44 du 23/11/2023	35				1	Agent de maitrise		X	1		Agent de maitrise	X		35	1,00
	Agent du service technique	*D2023_44 du 23/11/2023*	*35*				*1*	*Agent de maitrise*		*X*		*1*	-				
	Agent du service technique	D2023_03 du 16/02/2023	35				1	Adjoint tech ppl 1ère cl.		X	1		Adjoint tech ppl 1ère cl.	X		35	1,00
	Agent du service technique	D2023_03 du 16/02/2023	35				1	Adjoint tech ppl 1ère cl.		X	1		Adjoint tech ppl 1ère cl.	X		35	1,00
	Agent du service technique	D2024_32 du 26/06/2024	35				1	Adjoint tech ppl 2ème cl.		X	1		Adjoint tech ppl 2ème cl.	X		35	1,00
	Agent du service technique	D2023_26 du 03/07/2023	35				1	Adjoint tech		X	1		Adjoint tech	X		35	1,00
	Agent polyvalent du Pôle Enfance	D2025_18 du 17/03/2025 D2025_42 du 08/10/2025		26			1	Adjoint tech ppl 2ème cl.		X	1		Adjoint tech ppl 2ème cl.	X		26	0,74
	Agent polyvalent du Pôle Enfance	D2025_01 du 17/02/2025		19,5			1	Adjoint techique Adjoint tech ppl 2ème cl. Adjoint tech ppl 1ère cl.	X		1		Adjoint tech ppl 2ème cl.	X		19,5	0,56
MÉDICO SOCIAL	Agent spécialisé des écoles maternelles	D2017_50 du 03/10/2017		29,82			1	ASEM ppl 1ère cl.			1		ASEM ppl 1ère cl.	X		29,82	0,85
ANIMATION	Responsable du Pôle Enfance	D2024_32 du 26/06/2024		25			1	Adjoint anim ppl 2ème cl.		X	1		Adjoint anim ppl 2ème cl.	X		25	0,71
	Responsable périscolaire des mercredis	D2025_34 du 23/06//2025		12,5			1	Adjoint d'animation Adjoint anim ppl 2ème cl. Adjoint anim ppl 1ère cl.	X		1		Adjoint animation	X		12,5	0,36
	Agent du Pôle Enfance	D2025_02 du 17/02/2025	35				1	Adjoint d'animation Adjoint anim ppl 2ème cl. Adjoint anim ppl 1ère cl.	X		1		Adjoint animation	X		35	1,00
	Agent polyvalent du Pôle Enfance	D2025_37 du 16/07/2025		33			1	Adjoint d'animation Adjoint anim ppl 2ème cl. Adjoint anim ppl 1ère cl.	X		1		Adjoint d'animation	X		33	0,94
	TOTAUX		**350**	**145,82**	**1**	**2**	**14**				**15**	**1**				**460,82**	**13,17**

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 011-211102678-20261102-D2026_42-DE